

ALLIANCE RENAULT-NISSAN : CONFLIT D'INTÉRÊTS

La presse se fait l'écho que le PDG de RENAULT prendrait la présidence de la société MITSUBISHI. A cette occasion la place de Renault dans le nouvel ensemble que présiderait Monsieur Carlos Ghosn apparaît comme des plus fragiles. Plusieurs raisons¹ pourraient être invoquées pour expliquer ce fait mais en la matière la responsabilité du Conseil d'Administration de Renault est essentielle.

L'acceptation par exemple par ce même Conseil, à l'unanimité des administrateurs², du pacte de stabilisation³ s'avère particulièrement nocive pour l'avenir notre groupe. L'engagement imposé à Renault : « *de ne pas soumettre de ne pas voter en faveur d'une résolution qui n'aurait pas été approuvée par les membres du conseil d'administration de Nissan ...à défaut Nissan aurait la faculté d'acquérir des actions Renault sans accord préalable* » aliène tout pouvoir de décision de Renault.

A ce stade et pour étayer le propos, il suffit de rappeler que les deux constructeurs Nissan et Renault sont autonomes l'un vis-à-vis de l'autre, en clair ils restent des concurrents : « *L'Alliance est un partenariat entre deux constructeurs qui demeurent indépendants. En pratique, les groupes Renault et Nissan sont distincts. Ils disposent d'organes de décision séparés, qui prennent des décisions autonomes* ». La montée du seul Nissan au capital de Mitsubishi permet de comprendre que malgré un certain discours les intérêts de l'une et l'autre société ne vont pas dans le même sens.

Le CA de la société Renault SA est composé de 19 membres dont trois ont des liens avec la société Nissan». Parmi eux il y a Monsieur Carlos Ghosn pour lequel le cumul des fonctions de PDG de Renault, de Nissan, de l'Alliance et demain de Mitsubishi, offre des moyens importants d'informations.

A diverses reprises il est intervenu ostensiblement comme représentant de Nissan au sein de Renault pour faire valoir des demandes au nom de la société japonaise. La position de Monsieur Carlos Ghosn, PDG des deux sociétés, doit être analysée sous l'angle d'un éventuel conflit d'intérêts auquel il se trouverait confronté suite à ce cumul des mandats de PDG de Nissan et de Renault. Monsieur Ghosn trouverait avantage à la mise en application du pacte de stabilisation soit à travers les résultats attribués à Nissan, soit à travers la sanctuarisation de ses rémunérations et de son statut au sein de Renault.

¹ Voir le blog RENEW-SRTA

² Sur les 19 administrateurs, 3 dont le PDG de Renault représentent Nissan, 10 « les indépendants » sont cooptés sur proposition du PDG, 2 représentent l'État, 4 sont élus par les salariés

³ Voir l'article du 9 juin 2016 sur le blog RENEW-SRTA

Le cumul des fonctions pratiquées par Carlos Ghosn, PDG des deux groupes, est au centre d'un conflit d'intérêts dont l'issue est défavorable à Renault.

A défaut de la commission « éthique » du Conseil d'administration de Renault, dont il n'y a rien à attendre, l'avis de l'Autorité des Marchés Financiers, l'AMF, serait le bienvenu car au-delà des précautions de tous ordres « *la fin annoncée de Renault* » comme constructeur automobile est engagée. La marque de Billancourt mérite mieux que d'être une simple marque d'un groupe fut-il aussi prestigieux que Nissan.

Claude PATFOORT le 26 octobre 2016

<http://www.renew-srta.fr/blog/>